

C 13

- Q-60. Voulez-vous dire à la Cour ce qui a été rapporté au sujet de l'accusé en vertu de ce devoir-là?
- A-60. Ce matin-là je fus appelé d'urgence par notre Commandant. Il me dit qu'il y avait eu un accident au rang Ste-Claude et qu'il croyait qu'il y avait des poteaux de pouvoir à haute tension qui étaient brisés et que le feu était pris même. J'allai chercher le Sgt. mécanicien de l'Ordonnance et lui dit de venir avec moi au lieu de l'accident. Nous primes un station wagon pour nous y rendre. Rendu à Ste-Claude juste avant d'arriver sur le chemin des Saules, à mi-chemin, je vis la stion wagon No.40-1-3601 entrée profondément dans le mur de bois d'une grange à la droite du chemin, à une distance d'environ 135 à 140 pieds de l'endroit où elle avait quitté la route en faisant une diagonale vers la droite. Cette voiture avait brisé sept poteaux de clôture et deux poteaux électriques portant haute tension et le feu était pris à la tête des poteaux. Je dois dire que je connaissais toutes mes voitures; étant le directeur de flotte de ces voitures, j'ai tout vu ce qui pouvait se voir. Les marques laissant la route pouvaient très bien se voir et les marques à travers le foin jusqu'à l'endroit où la voiture était enchassée dans la grange. Je me suis rendu à la voiture qui avait coupé un trou juste sa grandeur dans le mur de bois de la grange; il y avait aussi un gros saliveau qui était en travers de sa voie et qui était partiellement recouvert de foin. Le chauffeur et un passager étaient encore à bord. Si je me rappelle bien, personne n'était blessée. Je pris les précautions, avec l'aide d'un constable provincial, pour tenir la foule éloignée des différents fils chargés qui pendaient des poteaux brisés, et je fis pénétrer un gros lorry 4x4 avec un équipement de secours pour sortir la station wagon 40-1-3601 de la grange. Elle fut tournée dans le champs et ramené sur la route. Rendu là constatant que sa direction était encore effective, nous la remorquâmes jusqu'au garage, ou atelier, de l'Ordonnance à la Citadelle, où elle fut laissée.
- Q-61. Vous connaissez l'automobile?
- A-61. Oui.
- Q-62. Combien d'années d'expérience avez-vous dans l'automobile?
- A-62. Ma réponse peut sembler ridicule: Je suis le plus vieux automobiliste de la Province de Québec, depuis 1899.
- Q-63. Voulez-vous simplement dire à la Cour à quelle vitesse vous pouvez évaluer la vitesse que la voiture a pu faire pour causer cet accident, en partant du chemin et brisant 7 poteaux de clôture et 2 poteaux de téléphones?
- A-63. Je considère la question complexe, n'ayant pas été témoin de l'accident même et ma réponse sera une opinion personnelle, mais j'ai pu me rendre compte de la distance assez exacte en partant du premier poteau brisé jusqu'au mur dans lequel la voiture pénétra, je crois avoir déclaré précédemment que j'avais évalué cette distance à 135 ou 140 pieds.
- Q-64. A quelle vitesse pouvait aller la voiture pour causer un accident comme cela?

Objection by the Defending Officer to the question:

C'est un témoin qui n'était pas sur les lieux; la réponse à cette question ne pourrait être qu'une opinion personnelle.